

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ÉPISTEMOLOGIE, LOGIQUE ET ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE 2			
Code	PAKN1B77KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-François STOFFEL (jean-francois.stoffel@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'Unité d'Enseignement "ÉPISTEMOLOGIE, LOGIQUE ET ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE 2" continue à préparer les étudiants à des études scientifiques et offre un premier contact avec la réalité professionnelle en abordant certaines bases d'une relation thérapeutique saine et fructueuse.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Diriger**
 - 3.2 Développer les stratégies les plus appropriées
- Compétence 7 **Concevoir un ou des projets de recherche**
 - 7.3 Analyser avec esprit critique les différentes étapes de son processus de recherche

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE l'étudiant est capable, seul :

1. d'identifier et d'expliquer les principaux facteurs relationnels influençant positivement l'effet spécifique du traitement grâce à la mise en évidence des comportements les plus adéquats;
2. de comprendre et d'analyser les étapes et les composantes d'un processus de recherche scientifique (faits, lois, théories, hypothèses, expériences...);

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B77KINA Epistemologie, logique et anthropologie philosophique 2 16 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN1B77KINA Epistemologie, logique et anthropologie philosophique 2 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Epistemologie, logique et anthropologie philosophique 2			
Code	16_PAKN1B77KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-François STOFFEL (jean-francois.stoffel@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage « Epistémologie, logique et anthropologie philosophique 2 » est une activité d'enseignement théorique de base, visant à initier les étudiants à la démarche scientifique et à l'importance de la relation thérapeutique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'Unité d'Enseignement « Epistémologie, logique et anthropologie philosophique 2 ».

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

1. Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, d'identifier et d'expliquer, en utilisant le vocabulaire adéquat, les principaux facteurs relationnels influençant l'effet spécifique du traitement grâce à la mise en évidence des comportements les plus adéquats et de ceux qui ne le sont pas (vise la capacité professionnelle 3.2).
2. Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de comprendre et d'analyser les étapes et les composantes d'un processus de recherche scientifique (types et modèles expérimentaux, hypothèses...), (vise la capacité professionnelle 7.3).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La première partie de l'activité d'apprentissage a pour objectif de sensibiliser les étudiants à un certain nombre de principes méthodologiques auxquels ils devront être attentifs aussi bien d'un point de vue expérimental, lors de la réalisation de leur mémoire de fin d'études, que d'un point de vue thérapeutique, lors de l'exercice de leur profession. Plus directement centrée sur l'épistémologie de la kinésithérapie, la seconde partie du cours est principalement consacrée à l'effet placebo, dont les conséquences peuvent se faire sentir aussi bien au niveau de la recherche qu'au niveau thérapeutique.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral faisant place à l'interactivité et à la participation des étudiant(e)s lors de scénettes faisant office de mises en situation.

Dispositifs d'aide à la réussite

La dernière séance est potentiellement consacrée aux questions et/ou à une mise en situation formative d'examen (« examen blanc » autocorrigé par l'étudiant pour qu'il puisse apprécier lui-même son niveau de connaissance et prendre conscience des erreurs commises).

Ouvrages de référence

Léna SOLERS: Introduction à l'épistémologie, Préface de Bernard d'ESPAGNAT, Paris, Ellipses éditions, 2000, 240 p.

Supports

Diaporama et syllabus disponibles sur la plateforme connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Épreuve écrite durant laquelle l'étudiant évalué manifestera principalement sa capacité à porter un regard critique et réflexif sur la démarche scientifique et sur la relation thérapeutique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation en cas de seconde session restent identiques aux modalités de première session.

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : Jean-François Stoffel.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).